

## **La certification de Sophrologue est enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP n°15764)**

**Titre « Sophrologue »**

***Certification professionnelle enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de niveau 5 (Eu), Code NSF 330p, par Arrêté du 15 décembre 2016  
publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016***

**Nous sommes école partenaire de l'Académie de Sophrologie de Paris. En tant qu'école partenaire, nous pouvons vous préparer à la certification de sophrologue délivrée par L'Académie de Sophrologie de Paris dont le référentiel est décrit ci-après.**

**Pour obtenir la certification, deux possibilités :**

- **La formation initiale dans notre école puis la validation du titre par l'Académie de sophrologie de Paris, organisme certificateur.  
La certification RNCP valide la fin de la formation pour les stagiaires qui suivent la formation de sophrologue. Cette certification professionnelle atteste de compétences acquises par la formation et facilite l'accès à beaucoup d'organismes.**
- **La VAE permet de faire valider des compétences professionnelles acquises par l'expérience sans obligatoirement avoir suivi une formation dans une école.  
Nous pouvons accueillir les sophrologues installés en exercice professionnel et qui souhaiteraient obtenir cette certification par le biais de la VAE en justifiant d'un nombre d'heures d'exercice permettant d'aboutir aux mêmes compétences professionnelles que par la formation.**

### **Formation initiale :**

**La formation initiale mène à la certification RNCP après un parcours de 304 heures et la validation de pratiques professionnelles.**

**Les conditions d'obtention de cette certification sont :**

- l'assistance à toutes les heures de formation,
- la rédaction d'un dossier appelé projet professionnel,
- un passage de pratique,
- un passage devant un jury.

**Le référentiel de la certification décrit 4 blocs de compétence :**

- Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 15764 – Mise en œuvre de la gestion administrative, comptable et commerciale
- Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 15764 – L'installation de son activité de sophrologue
- Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 15764 – Réalisation des entretiens de sophrologie
- Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 15764 – Actualisation professionnelle

**Le stagiaire a la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétence.**

**Le taux d'obtention à la certification est de 96% en 2020.**

**Il peut exister des équivalences ou passerelles moyennant si nécessaire un programme de réactualisation pour réintégrer certaines formations.**

Référentiel de la certification

## **Description des Blocs de compétence :**

<b>Intitulé</b>	<b>Descriptif et modalités d'évaluation</b>
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 15764 – Mise en oeuvre de la gestion administrative, comptable et commerciale	<p><b>Descriptif :</b> Gestion comptable et financière</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Traiter les formalités administratives et déclaratives mensuelles, trimestrielles et annuelles et en lien avec son statut</li><li>– Définir un budget prévisionnel</li><li>– Gérer les sources de traitement administratifs et se faire accompagner par des experts</li><li>– Assurer un suivi quotidien de sa comptabilité</li><li>– Exploiter des outils bureautiques pour gérer son activité</li></ul> <p>Réalisation d'actions commerciales et marketing</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Faire une veille concurrentielle</li><li>– Positionner une communication adaptée à sa clientèle</li><li>– Organiser des événements et des informations autour d'un public</li><li>– Elaborer des supports de communication (site internet, flyers, articles...)</li><li>– Elaborer une offre de service en BtoB et BtoC,</li><li>– Gérer un portefeuille clients</li></ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Formulation par écrit de son activité au travers d'un livret intitulé : « Document de travail Eléments juridiques » Ce livret est présenté devant un jury professionnel Un <b>certificat</b> valide ce bloc de compétences</p> <p><b>Descriptif :</b> Création et gestion de la structure</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Aménager et gérer son lieu de pratique</li><li>– Prospecter une clientèle</li><li>– Gérer administrativement et comptablement son activité</li></ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 15764 – L'installation de son activité de sophrologue	<ul style="list-style-type: none"><li>– Réaliser des actions commerciales afin de faire connaître son champ de pratique</li></ul> <p>Actualisation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Développer son champ d'action dans la pratique de la sophrologie grâce à la formation continue et la supervision</li><li>– Créer un réseau pour avoir des échanges</li></ul>

## **Intitulé**

Bloc de compétence n°3 de la fiche n°  
15764 – Réalisation des entretiens de  
sophrologie

## **Descriptif et modalités d'évaluation**

interprofessionnels, échanges / comparaisons de  
pratiques avec d'autres professionnels

– Elaborer un plan d'entraînement pour évoluer dans  
ses pratiques

### **Modalités d'évaluation :**

Présentation d'un rapport de gestion et d'exercice à  
présenter devant un jury professionnel

Un **certificat** sera remis à chaque candidat à l'issue de  
la validation du bloc de compétence

### **Descriptif :**

Réalisation d'un entretien pré-sophronique

– Développer une écoute appropriée à l'application  
d'un entretien pré-sophronique

– Mener et diriger des entretiens préalables avec le  
sophronisant pour identifier des causes et objectifs de  
consultation

– Positionner son approche professionnelle en  
expliquant le cadre des limites de son intervention

– Exploiter un registre technique approprié pour  
élaborer une relation avec le sophronisant

– Présenter un protocole de séances et l'expliquer au  
sophronisant pour qu'il comprenne son adaptation à  
ses besoins

– Présenter le déroulement de la première séance

– Apporter une explication simple et compréhensible  
au sophronisant des termes : « alliance », « vivance »  
et autres termes établis dans le protocole

– Réalisation d'une pratique sophrologique

– Utiliser des exercices de sophrologie adaptés au  
protocole défini lors de l'entretien pré-sophronique

– Appliquer la déontologie et les règles de  
l'application du métier : accueillir sans juger, ni  
interpréter

– Faire identifier au sophronisant ce qui se passe dans  
son corps

– Aider le sophronisant à mémoriser l'application des  
exercices afin qu'il puisse les répéter en autonomie

Réalisation d'un entretien post sophronique

– Créer un dialogue avec le sophronisant pour qu'il  
exprime ses sensations

– Accompagner le sophronisant à s'approprier les  
bienfaits de son ressenti et à appliquer la répétition  
des exercices

– Programmer de l'entraînement

Animation d'un groupe

– Identifier les besoins du groupe tout en sachant  
garder une écoute individualisée

– Appliquer des exercices sophroniques adaptés à de  
la relaxation dynamique

## **Intitulé**

Bloc de compétence n°4 de la fiche n°  
15764 – Actualisation professionnelle

## **Descriptif et modalités d'évaluation**

– Respecter le rythme de travail et d'évolution du groupe dans l'exploitation des exercices sophroniques

### **Modalités d'évaluation :**

Mise en situation professionnelle et rédaction de compte-rendu de séance

Un **certificat** valide ce bloc de compétences

### **Descriptif :**

– Développer son champ d'action dans la pratique de la sophrologie

– Participer aux travaux et aux échanges de l'Association des Anciens de l'Académie de Sophrologie de Paris (AASP)

– Maintenir une veille sur l'actualité du métier de Sophrologue

– Analyser ses pratiques et se faire superviser par un sophrologue expert

– Créer un réseau partenarial pour avoir des échanges interprofessionnels échanges/comparaisons de pratiques avec d'autres professionnels

– Faire évoluer sa carrière par l'acquisition ou le renforcement des pratiques spécifiques et de spécialisations

### **Modalités d'évaluation :**

Présentation d'un projet professionnel faisant état de son activité présente et des projets à venir dans l'exercice de son métier

Un **certificat** valide ce bloc de compétences

## **VAE :**

**Pour le passage d'une VAE, vous pouvez nous contacter pour obtenir les conditions d'obtention.**

**Vous pouvez voir les débouchés professionnels en visitant notre page**